

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 126 (2000)
Heft: 04

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA DIRECTION VOUS INFORME

Répartition des tâches

Dans le cadre d'un séminaire interne tenu en début d'année, la direction a défini les bases d'une collaboration soutenue et efficace. Au centre du dispositif, cinq sous-comités ont été constitués, qui répondent chacun d'un domaine spécifique auprès de la direction, en représentant les intérêts vers l'extérieur et fonctionnent comme interlocuteurs de référence pour les thèmes qui les concernent. Les comités suivants ont été désignés :

Vie professionnelle / Formation

Charlotte Rey (présidente), Olivier Galletti, Monika Jauch-Stolz, Hansjürg Leibundgut, Pierre Moia, Marc Wenger. Sont en outre consultés pour des questions relevant des Hautes écoles et du registre professionnel: Giuliano Anastasi et Blaise Junod.

Normes et règlements

Timothy Nissen (président), Alfred Hagmann, Martin Hartenbach, Blaise Junod

Membres

Marc Wenger (président), Giuliano Anastasi, Olivier Galletti

Communication

Kurt Aellen (président), Alfred Hagmann, Timothy Nissen

Direction des affaires

Kurt Aellen (président), Pierre Moia (vice-président), Charlotte Rey (vice-présidente), Hansjürg Leibundgut. Est en outre consulté en matière financière: Martin Hartenbach.

Un collaborateur ou une collaboratrice cadre du secrétariat général est rattaché à chaque sous-comité. La col-

laboration plus étroite entre direction et SG doit par ailleurs permettre d'accroître la productivité.

Groupes professionnels et sections

La direction a également défini les tâches et représentations de la sia au sein d'organes tiers. Les personnes de contact auprès des groupes professionnels ont notamment été désignées ou confirmées: il s'agit de Olivier Galletti et Monika Jauch-Stolz pour le groupe professionnel «Architecture», de Pierre Moia pour le groupe professionnel «Ingénierie», de Hansjürg Leibundgut pour le groupe professionnel «Technique/Industrie» et de Marc Wenger pour le groupe professionnel «Sol/Eau/Air».

La répartition des tâches et la collaboration entre la direction et les comités à la tête des groupes professionnels doivent renforcer la sia à l'interne comme à l'externe. Le projet de règlement type en voie d'élaboration pour les groupes professionnels tient compte de cet impératif, dans la mesure où il s'articulera en chapitres prédéfinis et en chapitres dont le contenu pourra être librement déterminé. Ce canevas doit être aprouvé en mars.

A l'avenir, chaque section disposera également d'un interlocuteur désigné au sein de la direction. Sur le principe, il appartient à la section de solliciter ce répondant, dont la participation régulière à leurs séances de comité ne se justifie pas, autant pour des raisons de disponibilité qu'en vertu d'ordres du jour portant le plus souvent sur des points opérationnels. En fonction des thèmes qu'elles souhaitent aborder, les sections peuvent par ailleurs s'adresser directement aux comités directeurs concernés.

Nouvelles sociétés spécialisées sia

Diverses organisations actives dans les domaines de la construction, de la

technique et de l'environnement ont déjà fait part de leur intérêt pour une affiliation à titre de société spécialisée de la sia. La direction estime que le fonctionnement des groupes professionnels doit d'abord être assuré et que ceux-ci doivent être associés au processus avant que des requêtes d'affiliation ne soient présentées à l'assemblée des délégués. Ce sera chose faite pour l'AD du 4 novembre 2000. Cela étant, des discussions préliminaires peuvent être ouvertes dès maintenant.

Positionnement de la sia

Bien que cela ne ressorte pas explicitement des statuts, la direction se doit de développer des initiatives et d'instaurer une dynamique favorisant des stratégies et des mesures allant dans le sens de l'article 2 des statuts. La direction entend d'une part - par le biais des groupes professionnels et des sections - mettre en place un observatoire des besoins des diverses catégories de membres et, d'autre part, se profiler davantage vers l'extérieur.

En tant qu'association professionnellement représentant des membres aux fonctions diverses, la sia est toutefois tenue au respect de certains cadres; ainsi, les questions de politique économique seront principalement traitées par le biais de la Conférence suisse de la construction et la sia renonce sciemment à adhérer au Vorort, respectivement à l'USAM. En revanche, sur des sujets particuliers qui touchent directement les architectes, les ingénieurs et d'autres professionnels dans les domaines de la construction, de la technique et de l'environnement, la sia prendra position, nonobstant le fait qu'en de telles occasions, il n'est jamais possible de répercuter les opinions de tous les membres.

Un premier tour de table a abordé l'orientation de la sia en matière de

politique énergétique et des transports, la question de sa participation à une «agence de l'énergie dans le bâtiment», sa position face aux questions académiques et notamment le développement des Hautes écoles spécialisées, ainsi que la définition de sa mission de formation. La consultation a abouti aux résultats suivants.

- En tant qu'association professionnelle, la sia doit se prononcer sur les questions énergétiques et prendre position. C'est dans cette perspective, qu'une offre de prestations précise basée sur les points forts de la sia (normes, instruments de planification, possibilités de transfert) sera soumise à l'Office fédéral de l'énergie pour la direction d'une «agence de l'énergie dans le bâtiment». Le dossier de la politique des transports revêt par contre une importance moindre, car l'appréciation de choix de société pour l'avenir ne figure pas au rang des tâches prioritaires d'une association professionnelle.
- En matière de politique académique, la sia doit en revanche se montrer plus active qu'elle ne l'a été au cours des dernières années. Il s'agit en particulier de suivre et de concevoir les rapports entre Hautes écoles et Hautes écoles spécialisées de niveau universitaire. La formule «de valeur égale, mais différentes» contenue dans la loi sur les Hautes écoles spécialisées appelle des contenus concrets. La sia continue à soutenir le double système de formation.
- La sia poursuivra sa politique de formation continue ciblée, en développant et en organisant des cours elle-même ou en partenariat. Les formations liées à des instruments élaborés par la sia (normes, règlements) figurent au premier rang, ainsi que des thèmes s'adressant aux diverses catégories de membres. Le

site Internet de la sia est appelé à refléter le plus clairement et le plus précisément possible la diversité de l'offre à disposition. Il importe en outre de développer une culture de formation continue qui va bien au-delà de l'assistance à des cours ou séminaires pour englober différentes formes d'élargissement du savoir, notamment par la collaboration au sein de groupes de travail ou de commissions de la sia.

Le séminaire qui a réuni la nouvelle direction a donné le coup d'envoi à des actions engagées en faveur des membres sia et à une meilleure visibilité publique de la société. Placée sous le signe de la transparence, la présence très remarquée de la sia à la Swissbau 2000, avec des manifestations spéciales consacrées à la conception et à la réalisation d'espaces porteurs de qualité de vie au XXI^e siècle, constitue un pas dans cette direction.

Eric Mosimann, secrétaire général

CONCOURS: INTERVENTIONS DE LA SIA

La promotion du règlement SIA 142 sur les concours d'architecture et d'ingénierie, ainsi que celle d'une application équitable des procédures qui y sont définies figurent parmi les tâches prioritaires de la SIA. Une tâche à laquelle les membres peuvent contribuer, notamment lorsqu'ils sont appelés à siéger dans un jury.

Traditionnellement chargée de l'aval des programmes, la Commission des concours de la SIA assume aujourd'hui le rôle de conseil et d'expert et intervient lorsqu'elle le juge opportun. Deux entremises de ce type ont récemment été couronnées de succès: la commission a d'une part obtenu qu'un concours, ouvert à Regensburg en Bavière et originellement réservé aux

professionnels de l'UE, soit étendu à la Suisse; d'autre part, elle a réussi à convaincre la commune de Konolfingen, d'abord réticente, d'appliquer le règlement SIA 142 à un concours de projets.

ANNONCES DE CONCOURS: SERVICE E-MAIL ET BANQUE DE DONNÉES SIA

En vertu de la nouvelle loi sur les marchés publics, les mandats de prestations et d'étude attribués dans ce cadre doivent préalablement faire l'objet d'une mise au concours. La SIA s'étant fixé comme tâche de faciliter l'accès de ses membres à de telles informations, son secrétariat général à Zurich a instauré en collaboration avec la SIA vaudoise une surveillance de toutes les feuilles d'avis officielles du pays et mis sur pied une banque de données regroupant les annonces y relatives.

Ainsi, l'ensemble des concours de prestations ou d'étude concernant le domaine de la construction en Suisse seront désormais répercutés sur le site Internet de la SIA (www.sia.ch). Les bureaux membres de la SIA ont en outre la possibilité de s'abonner à un service e-mail qui leur communiquera directement, en règle générale deux jours avant leur publication sur la page d'accueil de la SIA, les ouvertures de concours pouvant les intéresser.

MEILLEURS VŒUX

La SIA présente ses félicitations à ses membres qui célèbreront les anniversaires suivants en mars 2000:

95 ans: Renato Solari, génie rural/géom., Via Ravecchia 21, 6500 Bellinzona (30 mars)

85 ans: André Perraudin, arch., Rue de Lausanne 20, 1950 Sion (8 mars)

sia - form

Management de la qualité Méthode d'auto-évaluation d'entreprise - Cours 2000

Les deux cours susmentionnés débutteront à fin mars 2000. A ce propos, il nous semble utile de rappeler qu'un cursus classique de certification selon la série des normes ISO 9000 peut s'avérer coûteux, surtout si on a recours à des consultants extérieurs. C'est pourquoi la SIA, par le biais de SIA-FORM, a mis sur pied ce cours de «management de la qualité» et qu'elle l'a voulu adapté aux besoins particuliers de ses membres, l'un des objectifs visés étant d'offrir une solution qui permet d'aborder le processus de certification de manière économique.

Un regroupement des personnes concernées par la même problématique au sein d'ateliers de travail permet de diminuer fortement les frais de consultants individuels. Cette solution a fait ses preuves puisque la plupart des premiers participants aux cours SIA-FORM est maintenant certifiée, sans recours à des consultants extérieurs et sans préaudits de certification.

Sans entrer dans le détail du cours, signalons que la particularité de la méthode FORM réside dans un diagnostic préliminaire qui consiste en une analyse complète de sa propre entreprise sur la base d'un modèle systémique (vision du bureau d'étude selon le processus de transformation qu'il opère), et qui débouche sur la mise en pratique immédiate des solutions correctives. L'intérêt de cette analyse débordant largement le cadre de la gestion de la qualité, il est possible de suivre cette partie initiale, en tant que cours indépendant, sans s'engager dans la suite du processus «assurance qualité».

Une autre particularité réside dans le fait que, pendant l'ensemble du cours,

les participants travaillent en petits ateliers, selon les affinités, à l'élaboration des documents qu'ils auront à fournir lors du processus de certification.

De cette manière, le «manuel qualité» nécessaire est pratiquement terminé à la fin du cours.

Au vu de ce qui précède, on peut dire que la fréquentation d'un tel cours est également recommandée aux personnes ayant déjà engagé des démarches individuelles en vue d'une certification. L'échange d'informations et d'expériences avec des collègues partageant les mêmes problèmes étant le moteur principal de l'élaboration des documents relatifs à l'assurance qualité.

Le délai d'inscription au cours est fixé au 6 mars 2000. Les personnes intéressées peuvent demander une documentation complète ou s'inscrire directement par fax à l'adresse suivante:

FORM Suisse romande, secrétariat de la SIA Vaudoise, Mme Pfister, Av. Jomini 8 1004 Lausanne; tél. 021/646 34 21; fax 021/647 19 24.

La rénovation comme projet - Séminaire

En préalable au cours de quatre jours «Rénovation de bâtiment», le séminaire intitulé «La rénovation comme projet» se profile comme l'introduction qui met l'accent sur la nécessité du projet d'architecture comme ligne directrice de toute intervention dans un processus de rénovation. La conservation des bâtiments en général, et des ouvrages contemporains en particulier, peut en effet être évaluée au travers d'un certain nombre de questions telles que:

- Quels sont les critères d'appréciation permettant de déterminer ce qui appartient à la notion de patrimoine, ce qui doit être conservé et ce qui doit être démolie?
- La sauvegarde du patrimoine doit-elle nécessairement passer par le projet d'architecture?
- Peut-on envisager le projet de rénovation en tenant compte de la notion

de développement durable?

- Comment les exigences contemporaines (techniques et légales) et les contraintes formelles et constructives d'autrefois peuvent-elles être conciliées dans le cadre du projet?
- Les objectifs fixés au préalable par le maître de l'ouvrage sont-ils réalistes et complets? LaisSENT-ils la place nécessaire au projet d'architecture? Dans la négative, quelle démarche doit adopter l'architecte?
- Le concours est-il la solution adéquate pour tous les projets de rénovation? Qu'en est-il du mandat direct et de l'appel d'offres d'honoraires? Des réponses à ces interrogations seront apportées par les conférenciers, à partir de leurs réalisations d'architecte ou de leurs recherches personnelles. Les thèmes abordés sont les suivants:
- «Le patrimoine, une affaire de projet» par Laurent Chenu
- «Présentation de réalisations récentes: façades de l'Hôtel de ville de Payerne, immeuble des années 60 à Genève, bâtiment à Pully» par Patrick Devanthéry
- «Bâtiment administratif à Lausanne: démarche de l'architecte dans la détermination des objectifs du projet. Rénovation: mise au concours ou appel d'offres d'honoraires?» par Roland Michaud

Lieu et date: Lausanne, jeudi 16 mars 2000 à 17h

Cours «Rénovation de bâtiment» Public cible: architectes, maîtres de l'ouvrage

Dans le domaine de la rénovation d'immeubles, il existe de nombreuses méthodes de diagnostic et d'évaluation des coûts, ainsi qu'un nombre grandissant de moyens informatisés. L'ensemble de ces outils ne peut cependant garantir la qualité du résultat, si le praticien ne les utilise pas avec une

vision globale du problème à traiter et l'esprit de synthèse nécessaire à la pratique du projet d'architecture.

Pour favoriser cette vision globale, le cours «rénovation de bâtiment», dans son module d'introduction, propose une démarche systématique basée sur la typologie du processus de transformation qu'est le mandat d'architecte. Un aperçu de méthodes de communication visant à améliorer les relations entre intervenants, une information concernant les nouveaux outils que la SIA a récemment mis au point (Smart, contrat de garantie «SIA plus») sont également intégrés à ce module.

Un deuxième module fait le point sur l'ensemble des méthodes de diagnostic d'ouvrages actuellement disponibles (EPIQR; BKKS, RenovaPlus, Duega), et permet, grâce à la démarche systématique développée précédemment, de choisir la méthode la plus adéquate à chaque type de mandat, tant du point de vue technique qu'économique.

Le troisième module met l'accent sur l'organisation et la planification des travaux, en particulier lorsque de la présence des utilisateurs (locataires, employés) sur le chantier de rénovation ne peut être évitée.

Le dernier module, sous la dénomination «contraintes et unité du projet» propose d'établir une synthèse des matières abordées durant l'ensemble du cours. L'élaboration, en groupes de travail, de deux projets de transformation d'espaces existants permet d'appliquer et de vérifier l'assimilation des matières dispensées dans les modules précédents.

Dates: Module 1 et 2: les 24 et 25 mai 2000; modules 3 et 4: les 6 et 7 juin 2000.

Lieu: Lausanne

Pour obtenir les descriptifs détaillés du séminaire ou des cours, ou pour s'inscrire, veuillez vous adresser au secrétariat de SIA-FORM, Mme Pfister, Av. Jomini 8 1004 Lausanne, tél. 021/646 34 21.

MISE EN CONSULTATION DE LA NORME SIA 380/1

Intitulée «L'énergie thermique dans le bâtiment», la nouvelle norme a pour but une utilisation économique et écologiquement raisonnable de l'énergie pour le chauffage et la production d'eau chaude dans le bâtiment.

Par rapport à la recommandation SIA 380/1 «L'énergie dans le bâtiment», édition 1988, le nouveau texte comporte une série de nouveautés issues de l'adaptation aux normes européennes et résultant des expériences faites dans l'application de la précédente version. Concernant la méthode de calcul des besoins de chaleur pour le chauffage, il a dû être adaptée à la norme européenne SN EN 832. En particulier, le calcul au moyen des degrés-jours a été remplacé par un calcul prenant en compte les températures moyennes mensuelles. Si la nouvelle méthode de calcul des besoins de chaleur pour le chauffage fournit des résultats qui ne diffèrent pas fondamentalement de ceux obtenus avec l'ancienne, les conditions normales d'utilisation ont en revanche été redéfinies, ce qui se traduit par une nette diminution des besoins de chaleur pour le chauffage, réduction qui a été prise en considération lors de la détermination des valeurs limites et des valeurs cibles.

Les nouvelles valeurs limites relatives aux besoins de chaleur pour le chauffage correspondent à peu de choses près au niveau d'exigences du Modèle d'ordonnance de la Confédération (édition 1993). Les valeurs limites fixées pour les coefficients de transmission thermique des éléments de construction ont été abaissées par rapport à l'édition de 1988 et au Modèle d'ordonnance. De cette façon, on garantit que si tous les éléments de construction sont conformes aux valeurs limites qui leur sont associées, le bâtiment dans

son ensemble atteindra la performance globale requise quant aux besoins de chaleur pour le chauffage.

Le nouveau projet de norme peut être commandé auprès de Mme Herzog au secrétariat général de la SIA (tél. 01/283 15 41, fax 01/201 63 35) au prix de CHF 30.- par exemplaire. Il est aussi disponible sur la page d'accueil de la SIA (<http://www.sia.ch>). Les commentaires et prises de position doivent parvenir à la même adresse d'ici au 14 avril 2000.

CAHIER TECHNIQUE 2014

Lors de sa dernière réunion, la commission centrale des normes (CCN) a prolongé de trois ans la validité du cahier technique 2014 «Organisation des couches de CAO». Ce document demeure ainsi valable jusqu'en juillet 2002.

«NORMA SIA 180»

Nous souhaitons attirer l'attention des utilisateurs de la version italienne de la norme SIA 180 «Isolamento termico degli edifici» (edizione 1988) sur le fait que celle-ci a perdu sa validité avec l'entrée en vigueur de la nouvelle norme SIA 180 (édition 1999), en français et en allemand. Le texte italien a donc été retiré du programme de vente et les utilisateurs sont priés de se référer à la nouvelle édition en français et en allemand. Le prix de la nouvelle norme est de 80 francs 50.

Commandes auprès de la vente des normes SIA, Schwabe & Co. AG, Muttenz, tél. 061/467 85 74, fax 061/467 85 76, e-mail: auslieferung@schwabe.ch